

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Présents : 25
Nombre de procurations : 0
M. donne procuration à :
Absents excusés : M. CROT, Mme HUMBLLOT, M. LOICHET, M. THIEBAUT.
Absents non excusés : M. GIRARDOT, Mme METTETAL, M. SAVOYE.
Nombre de votants : 25
Date de la Convocation : 21 mai 2021

Mme Chantal TORCK ACCEUILLE Monsieur le Sous-Préfet et les autres représentants de l'Etat.
Le Président remercie la commune de Chaussin pour le prêt de la salle Jean Guillemot nécessaire compte tenu des nouvelles normes sanitaires.

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président M. Christian LAGALICE ouvre la séance.

1) Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dole, accompagné de M. Olivier DMUCHOWSKI, secrétaire général de la Sous-Préfecture et de M. Pascal BERTHAUD, chef du service prospective et habitat à la DDT présentent le nouveau dispositif CRTE (cf diaporama de présentation envoyé le 28/05).

Monsieur le Sous-Préfet explique que la volonté de ce nouveau dispositif est d'avancer en partenariat avec les collectivités pour insuffler de la simplicité et de la bienveillance dans toutes les actions de l'Etat.

Quelques repères sur les subventions 2021 : l'arrondissement de Dole bénéficiait de 6 millions de crédits à répartir sur l'ensemble du territoire. 277 dossiers de demandes de subventions ont été déposés, soit 15.5 millions de demandes de subventions correspondant à 48 millions d'€ de travaux.

Pour la Plaine Jurassienne, 36 dossiers ont été déposés soit 626 000 € de demandes de subventions. 28 dossiers ont été retenus soit 352 000 € de subventions allouées.

Des arbitrages ont été nécessaires, la priorité a été donnée aux projets bénéficiant de co-financement (notamment du Conseil Départemental). Un dialogue a été engagé avec chaque élu pour expliquer objectivement les décisions.

Cette démarche a démontré la nécessité d'avoir une vision globale des projets des différents territoires pour favoriser les équilibres financiers.

Concernant le plan de relance, l'Etat a dégagé une enveloppe de 100 milliards d'€. Au niveau national, 30 milliards sont déjà engagés sur des projets concrets dont 40 millions dans le Jura.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. C'est un outil qui regroupe tous les dispositifs existant pour plus de lisibilité et d'efficacité.

L'objectif de cette mesure vise à ce que tous les territoires soient dotés d'un CRTE (périmètre de la communauté de communes concernant la Plaine Jurassienne) pour aboutir à un projet de territoire décliné en plans d'actions et en projets.

L'ambition est que les territoires définissent leurs stratégies de développement pour les 6 ans à venir et disposent d'une feuille de route des actions à mener durant la mandature.

Le CRTE doit permettre aux collectivités locales :

- d'intégrer les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités ;
- d'obtenir une cohérence d'ensemble dans les démarches contractuelles et de rechercher une agrégation de tous les financements mobilisables sur chaque projet.

Pour ce faire, la Plaine Jurassienne bénéficiera de **l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**. C'est un nouvel outil destiné à apporter un soutien aux collectivités afin de concrétiser les projets de territoire et aider les élus à faire face aux nouveaux défis. Dans ce cadre, la Plaine Jurassienne bénéficiera gracieusement de l'aide du bureau d'étude Conseil Développement Habitat et Urbanisme CDHU (à raison de 17 jours de travail) pour constituer son CRTE. La 1^{ère} réunion de travail avec le CDHU aura lieu le **17 juin prochain à 18h à la salle Jean Guillemot** sur ce sujet dans le cadre d'une **conférence des Maires**.

La méthode consiste, à partir des priorités du territoire, de définir des axes stratégiques qui seront déclinés en actions concrètes tant par l'EPCI que par les communes de son territoire. Les services de la Plaine Jurassienne ont déjà élaboré un canevas d'axes et d'actions, à amender et compléter. Ce dernier servira de base de travail à la prochaine réunion de concertation des commissions sur le sujet qui aura lieu le 8 juin prochain.

Le calendrier proposé est le suivant :

- 8 juin à 18h : réunion de toutes les commissions de la Plaine Jurassienne
- 17 juin à 18h : conférence des Maires en présence du CDHU
- 24 juin à 18h30 : Conseil Communautaire : validation du protocole du CRTE
- Septembre - novembre : travail avec le CDHU sur l'élaboration du projet de territoire de la Plaine Jurassienne et la définition des actions communales et intercommunales rentrant dans ce cadre
- Décembre 2021 : signature du CRTE.

Il est précisé que le CRTE pourra faire l'objet d'avenants pour faire évoluer le document initial.

Le CRTE sera conduit en partenariat avec les financeurs. Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comte sera partie prenante au CRTE. L'interactivité entre les acteurs du CRTE est primordiale.

M. LAGALICE précise que le CRTE présente l'opportunité de conduire des projets en étroit partenariat entre l'intercommunalité et les communes membres de la Plaine Jurassienne afin d'obtenir un certain nombre d'aides financières.

Il ajoute que la Plaine Jurassienne a la chance d'avoir un CRTE à l'échelle de son territoire et que la démarche doit permettre la transition écologique mais pas écologiste, dans ce cadre, la sémantique présente toute son importance étant rappelé que l'écologie cherche à comprendre les interactions au sein d'un ou plusieurs écosystèmes en améliorant l'impact sur les ressources et la biodiversité.

De plus, la CCPJ bénéficiera de l'appui du CDHU pour élaborer son CRTE qui s'appuiera notamment sur des projets issus des réflexions des différentes commissions intercommunales et tous déjà évoqués en Conseil Communautaire. Concernant les projets communaux, il sera nécessaire de trouver une cohérence d'ensemble pour que ceux-ci s'insèrent dans la stratégie territoriale et bénéficient des financements. Un

travail de recensements des projets communaux et de mise en cohésion de ceux-ci sera nécessaire. Il est donc important que chaque commune puisse retourner le document relatif au CRTE complété dans les délais impartis.

2) Développement économique

• Attribution des aides dans le cadre du FRT

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a engagé la mise en œuvre du Fonds Régional des Territoires au mois de novembre 2020 par un courrier d'information envoyé à l'ensemble des TPE et PME du territoire. A ce jour, la collectivité a enregistré 33 dossiers.

Une 1^{ère} session d'attribution des aides économiques s'est tenue le 11 février 2021. 10 entreprises se sont vues attribuer une subvention pour un montant total de 19 558 €. La complétude des dossiers de demandes est en cours. Les dépenses ayant été effectuées avant la notification d'aide, une entreprise n'est plus éligible au dispositif. Deux entreprises ne donneront pas suite à leur projet. Les dépenses prévisionnelles sont réévaluées à 13 025 €.

La 2^{ème} session de travail de la commission propose l'attribution de 22 806.25 € d'aides directes aux porteurs de projet.

Pour rappel, le Fonds Régional des Territoires a été abondé à hauteur de 41 499 € par la collectivité et la Région Bourgogne Franche-Comté. A ce jour, 35 831.25 € sont consommés suite aux deux sessions d'attribution des aides, soit près de 90 % du Fonds délégué par la Région.

Plusieurs dossiers sont encore en cours d'examen par les Chambres consulaires. Une 3^{ème} session de travail pourra se tenir début juin afin d'examiner les dernières demandes avant l'été.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les aides économiques aux entreprises ci-dessous mentionnées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Nom de l'entreprise	Activités de l'entreprise	Commune	Nature du projet	Éligibilité au FRT	Montant de la demande (€ HT)	Avis des Chambres consulaires	Montant de l'aide accordée
ALT AUTO 39	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES	CHAUSSIN	Acquisition d'un banc de géométrie et d'un pont ciseaux	X	5895	FAVORABLE	1488.75
SARL BORDS DU DOUBS	CAMPING	PETIT NOIR	Remboursement du capital restant dû lié à l'acquisition récente du foncier	X	23000	FAVORABLE	4000
AFFUTAGE JURASSIEN	REPARATION DE MACHINE ET EQUIPEMENT	LES HAYS	Acquisition d'un tour pour métaux	X	4630	FAVORABLE	1157.5
SIKKA MODE	VENTE, PRÊT A PORTER H/F	CHAUSSIN	Remboursement du capital restant dû lié à l'acquisition du fond de commerce bois	X	23000	FAVORABLE	4000
PINUP D'INER	RESTAURATION RAPIDE	TASSENIERES	Acquisition d'un camion Food-truck et de matériels	X	41580	FAVORABLE sous condition de l'obtention d'un prêt	4000
LUC R. PAYSAGE	PAYSAGISTE	LES HAYS	Acquisition de deux tondeuses autoportées pour développer l'activité	X	14600	FAVORABLE	3650
RC-MODDING	ACHAT, VENTE, CONCEPTION DE MATERIEL INFORMATIQUE	TASSENIERES	Remboursement du capital restant dû lié à l'achat de matériels pour l'impression 3D	X	12000	FAVORABLE sous condition de changement de siège	3000
GP AUTOMOBILES	GARAGE	CHAUSSIN	Acquisition d'un pont élévateur	X	6000	FAVORABLE	1500
				TOTAL	136805		22806.25

• Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

La commission développement économique s'est réunie le 6 mai dernier pour étudier les modalités d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise.

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne dispose de plusieurs leviers d'actions pour soutenir l'économie de proximité. Deux catégories d'aides sont complémentaires :

- Des aides dites « accompagnantes » que constituent l'abondement à Initiative Dole Territoires et l'adhésion au Pacte Régional des Territoires. Les aides favorisent la création d'activités et l'investissement des TPE et PME du territoire
- Des aides dites « structurantes » que constituent la stratégie intercommunale pour les aides à l'immobilier d'entreprise. L'intervention de la collectivité appelle des aides complémentaires de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les projets répondant aux critères d'éligibilité régionaux

Par délibération n°43/2021 en date du 25 mars 2021, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a souhaité conventionner avec la Région Bourgogne Franche-Comté et autoriser son concours à octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par la collectivité.

Ainsi, la Communauté de Communes doit établir son Règlement d'Intervention en matière d'aide à l'investissement des entreprises.

Une première proposition de règlement d'intervention, ainsi que des exemples de règlements définis par les collectivités voisines, ont été envoyés aux membres de la Commission.

Deux axes de travail, qui se traduiront par des régimes d'aides, sont identifiés :

- Développement du tourisme durable en améliorant l'offre d'hébergements touristiques
- Soutien de l'économie de proximité en accompagnant les projets d'extension, de construction et de rénovation

La présentation des articles du projet de règlement d'intervention a donné lieu à de nombreux échanges. La commission se réunira prochainement pour finaliser le règlement d'intervention qui devra être validé lors du prochain conseil communautaire qui se réunira le 24 juin prochain.

3) GEMAPI : bassin de la Seille

Actuellement, les élus approfondissent l'étude du scénario de structuration unique pour gérer la GEMAPI du bassin de la Seille. Ils s'interrogent sur la forme juridique de la structure porteuse (EPAGE ou syndicat mixte) et sur les implications financières et technique de celle-ci.

Compte tenu du montant des travaux à venir tant pour le bassin de la Seille que pour le bassin du Doubs, il conviendra de s'interroger à court terme sur la pertinence d'instituer une taxe GEMAPI spécialement dédiée aux financements de ces travaux.

4) RS Longwy : financement des réseaux

Afin de financer les VRD liées au projet de résidences seniors sur Longwy sur le Doubs, il est proposé en accord avec la commune de financer les VRD au prorata de la surface constructible dédiées aux 3 résidences seniors à venir, soit environ 1 559 m² pour la CCPJ (environ 38% de la surface du terrain). La commune sollicitera les aides financières, mobilisera et repercutera le coût des VRD aides déduites à l'intercommunalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Decide de financer les VRD au prorata de la surface constructible dédiée aux 3 résidences seniors à venir, soit environ 1 559 m² (représentant environ 38% de la surface du terrain). Il est entendu que la commune de Longwy sur le Doubs refacturera le coût desdits travaux à l'intercommunalité aides déduites.**

5) Fonds de concours de relance

Vu les sollicitations des communes, le Président propose d'allouer les fonds de concours suivants :

Communes	Objet du fonds de concours	Montant HT du projet en €	Assiette éligible en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
RAHON	Aménagement du gué du canal du Moulin	6 040.00	6 040.00	1 993.20	6 831.62
	Accessibilité des vestiaires du stade de foot	2 046.00	2 046.00	675.18	
BALAISEAUX	Aménagement de la place de la mairie	96 480.50	96 480.50	9 500	0

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « relance » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.

6) Lignes Directrices de Gestion (LDG)

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Ces lignes sont arrêtées par l'autorité territoriale et poursuivent deux objectifs :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles auraient dû s'appliquer à compter du 01/01/2021. Considérant la crise sanitaire, les collectivités ont pris du retard dans leurs rédactions.

Pour information, la Plaine Jurassienne vient de créer un comité technique constitué des chefs de services et du Président de la Plaine Jurassienne pour définir ces LDG dans l'objectif d'une application dès 2022.

7) Divers

• **Proposition d'une solution technique pour le stockage des données de la Plaine Jurassienne et des communes membres.**

Avec la participation de M. CORDIER, Vice-président en charge de l'aménagement, du développement économique et du numérique, M. SCHMITT, Maire de Bretenières, travaille à une proposition de sauvegarde de données pour la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, pouvant également intégrer les données des mairies.

En effet, après réception d'un courrier du SIDEC du Jura stipulant l'arrêt des services de la SIDECBOX et proposant une solution Cloud à des tarifs plus élevés, il est envisagé la mise en place de Nextcloud, plateforme de sauvegarde de données, ayant aussi de nombreuses applications supplémentaires telles qu'une messagerie instantanée, un système de visioconférence, un agenda, un partage de données...

Cette solution destinée aux données de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pourra également être étendue aux mairies avec une création de groupe privé.

Cette solution présente un certain nombre d'avantages comparée au cloud du SIDEC :

- Une possibilité de travail dans les locaux de la Plaine Jurassienne mais également dans tous les lieux, permettant donc une facilité de télétravail sans changer les habitudes des agents.
- La modification des fichiers directement sur Nextcloud avec des outils intégrés tels qu'un tableur, un logiciel de traitement de texte... compatible avec tous les formats (Libre Office, Microsoft...).
- Un accès aux données sur tout type d'appareil : PC fixe, PC portable, smartphone... Également compatible avec tous les systèmes d'exploitation : Android, IOS, Windows...
- Des applications permettant d'utiliser de nombreux outils en plus de la sauvegarde de données : agenda, visioconférence, site internet, sauvegarde des mots de passe, boîte mail, formulaire, liste de contacts...
- Une application permettant un accès direct sur les appareils sans passer par un moteur de recherche pour accéder aux données.
- Une plus grande sécurité avec une connexion par identifiant et mot de passe pouvant être complétée par une clé U2F, un envoi de mail, un code disponible sur téléphone et changeant toutes les minutes ou encore un code reçu par SMS.

M.CORDIER explique que la gestion de l'espace de stockage pourrait être réalisée par la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pour chacune des mairies souhaitant en bénéficier.

Une explication plus complète sera effectuée prochainement incluant des chiffrages précis. Il est rappelé que chaque commune est bien entendu libre de choisir sa solution de sauvegarde.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une mesure « anti-SIDEC » mais d'une proposition où chaque commune reste libre de son choix.

- **Délibération LOM** : considérant que la notification de prise de compétence par l'intercommunalité a été effectuée le 1^{er} avril dernier et que le transfert de la prise de compétence est légalement fixé au 1^{er} juillet, les communes auront un peu moins de 3 mois pour se prononcer. Par conséquent, **elles doivent impérativement délibérer sur la prise de compétence avant la fin juin sinon elles seront réputées défavorables à cette prise de compétence par la légalité.**

- **Convention Grande Tablee** pour permettre d'assurer les repas de l'EHPAD durant la réfection des cuisines du 1^{er} au 3 juin, il est proposé d'établir une convention avec la Grande Tablee. Durant cette période 63 repas pour le midi et autant pour le soir seront livrés à la CCPJ. Ceux-ci seront refacturés à prix coutant (soit 5 € le repas).

Le Président

Christian LAGALICE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'L' followed by a horizontal stroke.

